



Parlons-en, 13 octobre 2011

Roms, sans-papiers, demandeurs d'asile... Quelle(s) réalité(s) ?

C'est un thème qui revient souvent au Parlons-en : dans la rue, dans les accueils de jour, dans les centres d'hébergement, on rencontre de plus en plus de personnes qui demandent un titre de séjour, des papiers, le droit d'asile... Certaines sont Roms. La saturation des lieux d'accueil exacerbe les tensions entre les gens. Beaucoup d'incompréhensions et d'amalgames : La rencontre d'aujourd'hui propose d'échanger sur ces questions pour y voir un peu plus clair. Une trentaine de personnes y participe.

Les actus de la rue

Le 115 saturé

« Pour 120 appels, il n'y a parfois que 2 places... Sur l'année, c'est seulement 9% des demandes qui sont satisfaites ! » La situation de l'accueil d'urgence est critique. Un participant témoigne : *« Je suis venu de la Réunion car j'ai besoin d'une greffe de foie. On m'a dit qu'il fallait attendre un an, je ne pensais pas que ce serait si long et je n'ai pas d'hébergement, au 115 c'est complet ».*

Le Fournil a fermé

« A l'approche de l'hiver, le Fournil qui ferme, c'est inquiétant ... » Le 1er octobre, le Fournil a été contraint de fermer le temps de trouver des financements et de se réorganiser. Le manque de soutien des institutions pour le maintien de ce lieu est dénoncé. L'association n'est pas qu'un distributeur de repas, c'est aussi un lieu de vie, et sa fermeture met en grande difficulté de nombreuses personnes.

Le collectif « Alerte 38 » se mobilise

« Le collectif Alerte Isère a adressé une lettre au préfet et appelle à une action le 17 octobre ». Le collectif Alerte Isère, qui rassemble le Collectif des bénévoles, le FNARS, Un Toit pour Tous, le RAHDA, appelle à une mobilisation pour dénoncer la fermeture des lieux d'accueil comme La Place et le Fournil, la saturation des distributions alimentaires, les contradictions des services de l'Etat, les violations des droits des demandeurs d'asile... **« Dans l'agglomération, il y a entre 800 et 1000 personnes à la rue ! Plusieurs associations seront en grève le 17 octobre. »**

Les chiens dans les lieux d'accueil

« Il y a un effort de tolérance à faire dans les deux sens. Tout le monde ne supporte pas les chiens. Au Local des Femmes, on rencontre souvent cette question, qui touche au respect des sensibilités de chacun ». On évoque régulièrement la difficulté de se faire accepter avec son chien dans les lieux d'accueil. Aujourd'hui, on souligne aussi la dimension culturelle derrière le rapport aux animaux : **« Pour un soudanais par exemple, manger avec un chien à côté de lui, c'est comme pour d'autres manger avec des rats sur la table. »**

Roms, demandeurs d'asile, sans-papiers... Quelles réalités?



Photo: C.Agostinis



Affiche :RESF



Plusieurs personnes sont présentes pour échanger sur ces questions : Jo Brillant, du Centre d'Information Inter-Peuples, Fabien Conte, de l'Accueil Demandeurs d'Asile, et un membre du Réseau Education Sans Frontières.

D'où viennent les Roms ?

« Il y a des Roms roumains, macédoniens, turcs, tchèques... Ils peuvent être catholiques, orthodoxes, musulmans... et beaucoup sont sédentaires. » Les Roms sont une ethnie, ils ont différentes nationalités. Selon leur pays d'origine, ils n'ont pas les mêmes chances d'obtenir le droit de vivre en France. Les Roms bulgares ou roumains, par exemple, sont citoyens européens depuis 2007 et peuvent théoriquement circuler librement.

Beaucoup de Roms quittent leur pays parce qu'ils y sont persécutés, parce qu'il y a la guerre, ou parce qu'il devient trop difficile d'y vivre : Ils peuvent alors tenter de demander un titre de séjour, ou d'obtenir le statut de réfugiés en demandant l'asile. **« Dans le droit européen, on**

se réfère à des nationalités, pas à des ethnies ! Alors que les conditions de persécution peuvent être liées à l'ethnie...». Les demandeurs d'asile sont parfois amenés à mentir sur leur nationalité : « A une époque, des Macédoniens se sont dits Kosovars pour ne pas être placés en « procédure prioritaire ».

Les procédures prioritaires : priorité pour l'expulsion

« La procédure prioritaire, c'est la procédure accélérée pour te faire partir ! Tu es toléré sur le territoire, mais tu n'as pas de titre de séjour ni de droits sociaux ». Des associations dont RESF se sont battues pour que les personnes en procédure prioritaire aient droit à l'Allocation Temporaire d'Attente versée aux demandeurs d'asile (environ 10 euros par jour et par adulte).

Quels droits ?

« En France, il y aurait environ 450 000 personnes sans papiers, déboutées de toutes leurs demandes, qui n'ont plus droit à rien ». Les droits sociaux varient fortement en fonction des situations. Concernant les enfants, le Conseil Général a un « devoir d'aide sociale à l'enfance ». « Avec RESF, on explique aux familles que les enfants ont le droit d'aller à l'école. Mais comment leur permettre de suivre une scolarité quand ils ne savent pas où ils dormiront le soir ? ». Concernant l'hébergement, l'Etat a en principe l'obligation d'héberger les demandeurs d'asile. Mais la saturation des lieux créent de fortes tensions entre les différentes personnes à la rue. Concernant l'emploi, la règle générale est que les étrangers en situation irrégulière et les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. « En enlevant le droit de travailler aux étrangers et aux demandeurs d'asile, on leur enlève aussi l'accès à tout un ensemble de droits et de relations sociales ».

L'Europe-forteresse face aux demandes d'asile

« L'Europe se referme sur elle-même. Ajoutez le zèle des préfets, et vous avez des Obligations de Quitter le Territoire qui se multiplient ». Le droit au séjour des étrangers est encadré par des directives européennes. Les règles se durcissent, et l'Etat français prend lui-même des mesures de plus en plus restrictives. « En Isère, le nouveau préfet a exigé des associations qu'elles arrêtent de venir en aide aux demandeurs d'asile déboutés ». L'Europe forteresse, c'est aussi la fin des migrations « pendulaires » : « Avant, on laissait la famille au pays, et on pouvait faire des allers-retours. Aujourd'hui, parmi les migrants, il y a une grande majorité d'hommes seuls qui ne peuvent plus repartir ».



Qu'est-ce qu'on peut faire ?

« A la Villeneuve, des familles étaient menacées d'expulsion. Des habitants ont été reçus par le Conseil Général. On a aussi mis en place un réseau de téléphone au cas où la police viendrait pour les prendre ; et des jeunes ont tenu un stand à la brocante... » Les participants s'interrogent sur les manières d'agir. *« On pourrait peut-être planter des tentes devant la préfecture ? Ca avait marché, à l'époque de la création du Fournil »*. D'autres questionnent ces formes d'action. *« Les manifs, les lettres au préfet, ça ne marche plus. Ce qu'il faut surtout, c'est faire valoir les droits qui existent et ne sont pas appliqués. Par exemple, des associations comme l'ADA ou la CIMADE accompagnent les demandeurs d'asile pour défendre leurs droits au tribunal... »*

Ne pas opposer les exclus « nationaux » aux exclus « étrangers »

« C'est le même système qui exclue les uns et les autres ! » Attention aux divisions, y compris dans la rue. *« La France est assez riche pour lutter contre la misère, si elle le veut vraiment »*. C'est contre les injustices des politiques qu'il faut se retourner.

Ils ne sont pas au « Parlons-en » pour en parler

« L'une des forces du « Parlons-en », c'est qu'on ne parle pas à la place des gens. C'est difficile de parler des Roms, des demandeurs d'asile, des sans-papiers sans qu'ils soient là ». Pas évident de venir parler, quand on est étranger ou qu'on est sans-papiers. *« C'est bien aussi que certains prennent le crachoir en leur nom ! »*. Mais il y a peut-être quelque-chose à creuser pour qu'ils viennent au Parlons-en et qu'on réfléchisse ensemble aux moyens d'action.



On a parlé des frontières, des migrations, du droit d'asile, de la saturation des lieux d'accueil à l'approche de l'hiver,

On a décidé de réfléchir aux façons d'inviter les Roms, les sans-papiers, les demandeurs d'asile au Parlons-en ; de se retrouver à quelques-uns pour poser les bases d'un collectif des morts de la rue ; et de reparler au prochain Parlons-en des lieux possibles pour laver son linge.



Prochain Parlons-en :

Jeudi 10 Novembre, 10 heures, Maison des Habitants-Centre Ville

Pour en savoir plus: www.ada-grenoble.org. (L'ADA organise des cycles de formations gratuites pour les bénévoles)

Voir aussi le site du CIIP : www.ciip.fr

et le site de RESF : www.educationsansfrontieres.org

Tous les comptes-rendus du Parlons-en sont disponibles sur le site

<http://www.arpenteurs.fr/Parlons-en> , rubrique « Rencontres ».

contact@arpenteurs.fr